



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-030

*** * ***

Objet :

Demande de subvention au Conseil Départemental 34.
Fête de l'ascension 2019.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que pour fêter les 1300 ans de l'Ascension, il convient d'organiser un programme exceptionnel afin de donner un éclat particulier aux festivités 2019.

La pérennisation des fêtes traditionnelles est essentielle comme pilier du bien-vivre ensemble et élément de cohésion des habitants de la ville.

Les fêtes de l'Ascension sont composées de deux événements :

❖ Fête de l'Âne

La légende veut qu'au jour de l'Ascension de l'an 719, un âne ait réveillé les Gignacois par ses braiments alors que les sarrazins étaient prêts à envahir le village. L'âne aurait ainsi permis de repousser l'invasion. Dès lors, il devint l'animal totemique de Gignac. Chaque année, cet événement pittoresque est célébré le jour de l'Ascension. L'âne est représenté par une grande armature recouverte d'une robe bleue et d'une tête dont les mâchoires s'entrechoquent bruyamment. Il est promené dans les rues au son du fifre et du tambour par les jeunes du village vêtus de rouge et blanc. Ce spectacle original et convivial prisé par les Gignacois est une tradition qui se perpétue de génération en génération.

❖ Sénibelet

Le « Sénibelet » commémore la résistance héroïque des habitants de Gignac face aux envahisseurs sarrazins. Ce combat mimé par les jeunes du village se déroule le jour de l'Ascension, lors de la fête de l'âne. Pour se protéger, le sarrazin enfile plusieurs bonnets de coton avant de poser un lourd casque de métal sur sa tête. Un long bâton d'alisier, en forme d'épée, lui sert à combattre. Les Gignacois, quant à eux, utilisent des racines de « trentanel », arbrisseau des garrigues environnantes. Un coussin de paille protège leur dos des coups violents donnés par l'adversaire.

La programmation 2019 prévoit du mercredi 29 mai au dimanche 02 juin les animations suivantes :

- Sortie de l'âne le mercredi et procession le jeudi et Sénibelet
- Animations musicales (guinguette, bal populaire, DJ)
- Déambulation théâtrale
- Embrasement de l'Esplanade et de l'ancienne Mairie sur la place de Verdun
- Fête foraine
- Concerts de l'harmonie
- Festival de musique « Or Notes Festival »
- Mise à disposition d'agents communaux pour l'organisation et le soutien technique

L'engagement financier de la commune est fixé à ce jour à 22 000 € TTC et pour mener à bien cette opération d'accessibilité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (Unanimité)**

- ✓ charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider pour cette Fête de l'Ascension 2019.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.